

Dans cette édition:

- Profil d'un col blanc
- Le harcèlement psychologique
- Congrès du SCFP-Qc
- Place aux femmes
- Un Noël magique / Party de Noël
- Qu'est-ce qu'un délégué social?

Votre Exécutif syndical:

- Geneviève Carrier, présidente intérimaire
- Joanne Chantigny, vice-présidente intérimaire aux griefs
- Julie Gagnon, vice-présidente santé et sécurité
- Lisa Bélair, secrétaire-archiviste intérimaire
- Marc Lefebvre, secrétaire-trésorier intérimaire
- Sophie Desmarais, directrice

SCBG - SCFP 5400
scbg-scfp5400@scbg.ca
(819) 243-4069
130, avenue Gatineau
Gatineau, Qc J8T 4J8



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE INTÉRIMAIRE



Geneviève Carrier
Présidente intérimaire

Il me semble qu'hier nous avons l'honneur de vous présenter notre premier journal syndical et pourtant, nous en sommes déjà rendus au deuxième. Vous avez été nombreux à prendre le temps de nous écrire pour nous faire part de votre appréciation et nous vous en remercions grandement.

En mai dernier, se tenait le congrès du SCFP-Québec, auquel des membres de votre exécutif syndical ont participé. Plusieurs sujets y ont été abordés, tel que les défis importants à

venir pour le monde du travail comme les changements climatiques et les avancées technologiques dont je faisais mention dans mon premier mot. Le SCFP se veut proactif et des résolutions ont été adoptées pour former des comités ad hoc en environnement et sur les nouvelles technologies. Le congrès soulignait également le 40e anniversaire du comité des femmes. L'apport des femmes dans le monde syndical est important, mais la conciliation travail-famille y met souvent un frein. Une résolution a été adoptée pour que le SCFP-Québec pousse sa réflexion et tente de trouver des solutions pour faciliter le recrutement. Avec un exécutif syndical en grande majorité composé de femmes, je vous confirme que nous sortons du lot!

Toutes les sections locales font face à un autre grand défi qui est celui de la mobilisation et la nôtre n'y échappe pas. Un syndicat ne peut vivre que par son exécutif. Ce sont vous, chers membres, qui êtes la base de tout et votre participation est importante. Notre travail au quotidien, les assemblées et les activités sociales ne sont rien sans votre présence. Vous rencontrer et vous parler nous permettra toujours de mieux vous représenter.

Sur ce, je vous souhaite une bonne lecture!

IMPORTANT

Veuillez lire la documentation jointe au relevé annuel de régime de retraite du 30 septembre, entre autres pour la nouvelle possibilité de rachat d'années si vous avez un régime de retraite avec un autre employeur (sous certaines conditions) tel qu'adopté par le conseil municipal le 27 août dernier.

JULIE BOUCHARD
Acheteuse
Service des finances

PROFIL D'UN COL BLANC

Employée de la Ville depuis plus de 7 ans, mon rôle est de chercher le meilleur prix pour les biens ou les services nécessitant des dépenses de plus de 2000\$ des divers services requérants en sollicitant les fournisseurs potentiels, dans une approche neutre, transparente tout en respectant la politique d'approvisionnement de la Ville et les lois qui nous régissent.

De la petite demande de prix à l'appel d'offres le plus étoffé, la rigueur, l'organisation du travail, la concentration, la communication et la capacité d'analyse sont des qualités que tout acheteur doit posséder et maîtriser. Nous avons aussi un rôle de guider nos collègues des autres services dans leur processus d'achats afin que tout se déroule dans les règles de l'art.

Enfin, le travail d'acheteur est très divertissant. Il me permet d'en apprendre et de comprendre des thématiques qui ne me sont pas familières. C'est bon pour la culture générale!



NADIRA BAYOR
Stagiaire

Je m'appelle Nadira Bayor, je suis actuellement étudiante en deuxième année en ressources humaines à l'UQO, et j'ai eu la chance de faire un stage au syndicat l'été dernier.

Cette expérience a non seulement été enrichissante en lien avec mon domaine d'étude, mais aussi dans l'apprentissage des réalités du travail. J'ai eu à organiser et archiver toutes sortes de documents en plus de participer à la vie syndicale grâce aux différents membres exécutifs qui m'ont intégré à plusieurs démarches afin de me montrer les processus. En somme, j'ai passé un super été, avec de belles personnes...

Et je tiens encore à leur dire merci, merci pour tout.



SAVIEZ-VOUS QUE ? VÉHICULE PERSONNEL



Un salarié obligé d'utiliser son véhicule durant l'exercice de ses fonctions a droit à un remboursement du coût supplémentaire d'assurance engendrée par l'utilisation de son véhicule automobile.

Pour ce faire, le salarié doit faire compléter, par son assureur, le formulaire d'attestation de la surprime prévu à cette fin que l'on retrouve à l'annexe L de la convention collective et le remettre au Service des ressources humaines au renouvellement de la police.

VEUILLEZ VOUS RÉFÉRER À VOTRE CONVENTION COLLECTIVE, ARTICLE 30.03 POUR TOUS LES DÉTAILS



Le SCBG-SCFP 5400
souhaite la bienvenue à notre
nouveau délégué syndical

James Beaulne
présosé au stationnement

ÉVÉNEMENTS À VENIR?



18 novembre : Assemblée générale

25-28 novembre : Congrès FTQ

5 décembre : Party "Noël magique"

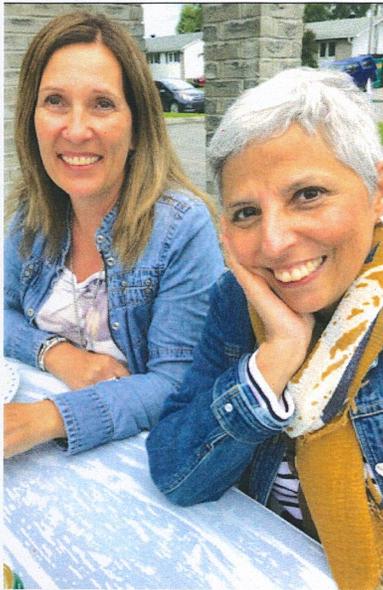


**Syndicat des
cols blancs
de Gatineau**
SCFP5400

*Ne manquez pas nos plus récentes nouvelles
et inscrivez-vous à notre bulletin électronique*

SCBG.ca

BBQ estival
20 juin 2019



5 à 7 de la rentrée
18 septembre 2019





Julie Gagnon
Vice-présidente
santé et sécurité

SAVIEZ-VOUS QUE ? **CONGÉ DE MALADIE**

Il est de votre responsabilité d'aviser votre gestionnaire de votre absence et d'envoyer votre certificat de maladie à la section santé et sécurité. Nous vous invitons également à nous l'envoyer afin que nous soyons au courant que vous êtes en arrêt de travail et ainsi permettre au syndicat de vous aider si vous avez des problèmes.

De plus, si vous êtes en congé de maladie et que l'Employeur vous convoque à une expertise médicale, vous avez le droit d'être accompagné par votre représentant syndical. Si vous avez subi un accident de travail, si vous avez besoin d'aide pour vous orienter dans vos démarches, n'hésitez pas à communiquer avec votre représentant syndical, il saura vous guider.

Salarié temporaire : Saviez-vous qu'en raison d'une absence maladie courte durée, d'un accident de travail, d'une lésion professionnelle, d'un retrait préventif, d'un congé de maternité, d'un congé de paternité, d'un congé parental ou d'un congé d'adoption, vous continuez d'accumuler, pendant votre absence, vos heures sur la base de la moyenne hebdomadaire des heures de travail régulières reconnues au cours des cinquante-deux (52) dernières semaines précédant votre absence (voir art. 5.06 e)



Marc-André Gagnon, professeur de politiques publiques à l'Université Carleton, a livré un vibrant plaidoyer en faveur d'un régime universel d'assurance médicaments.

Depuis maintenant 22 ans, le Québec vit avec un régime hybride public-privé afin de répondre aux besoins en assurance médicaments de la population. Les employeurs désirant offrir à leurs employés une couverture en soins de santé sont obligés d'offrir une couverture privée d'assurance médicaments.

Cependant, les régimes privés sont inutilement coûteux pour ces travailleurs et travailleuses car aucune mesure de contrôle des coûts n'existe au niveau national. En effet, il n'y a aucun moyen de négocier les honoraires des pharmaciens, aucun moyen de négocier le prix des médicaments génériques et aucun moyen de s'assurer que les médicaments nouvellement couverts apportent une véritable amélioration par rapport à ceux déjà existants.

Gagnon indique que notre régime va droit dans le mur: le Québec paie 60% plus cher ses médicaments que la médiane des pays de l'OCDE et 20% plus cher pour ses médicaments brevetés. Aussi, 10% de la population du Québec s'est privée d'une prescription l'an dernier en raison de contraintes financières. Sachant que les prix ne cesseront d'augmenter, il est plus que temps d'exiger de nos élus un régime universel d'assurance médicaments qui offrira une couverture équitable et plus économique à l'ensemble des Québécoises et Québécois.

Source : SCFP-Québec Bulletin, Au jour le jour, 16 mai 2019



Marc Lefebvre
Secrétaire-trésorier
intérimaire

LE HARCELÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE

Le harcèlement psychologique est une conduite abusive qui se manifeste par des paroles, des comportements, des actes ou des gestes vexatoires. Il porte atteinte à une personne, à sa dignité, à son intégrité physique ou psychologique, et met en péril l'emploi de celle-ci ou dégrade le climat de travail.

Pour établir le harcèlement, il faut démontrer que cette conduite réunit les cinq critères suivants :

LA CONDUITE VEXATOIRE

Cette conduite est humiliante, offensante ou abusive pour la personne qui la subit. Elle blesse la personne dans son amour-propre et l'angoisse. Elle dépasse ce qu'une personne raisonnable estime correct dans le cadre de son travail.

LE CARACTÈRE RÉPÉTITIF

Considérés isolément, une parole, un geste, un comportement peuvent sembler anodins. C'est l'accumulation ou l'ensemble de ces conduites qui peut devenir du harcèlement. Toutefois, un acte isolé grave pourrait être considéré comme étant du harcèlement.

LES PAROLES, GESTES OU COMPORTEMENTS HOSTILES OU NON DÉSIRÉS

Les paroles, les gestes ou les comportements reprochés doivent être perçus comme hostiles ou non désirés. S'ils sont à caractère sexuel, ils pourraient être reconnus comme du harcèlement même si la victime n'a pas exprimé clairement son refus.

L'ATTEINTE À LA DIGNITÉ OU À L'INTÉGRITÉ

Le harcèlement psychologique ou sexuel a un impact négatif sur la personne. La victime peut se sentir diminuée, dévalorisée, dénigrée sur le plan tant personnel que professionnel. La santé physique de la personne harcelée peut aussi en souffrir.

LE MILIEU DE TRAVAIL RENDU NÉFASTE

Le harcèlement psychologique ou sexuel rend le milieu de travail néfaste pour celui qui en est victime. La personne harcelée peut, par exemple, être isolée de ses collègues à cause de paroles, de gestes ou de comportements hostiles à son endroit ou à son sujet.

Source : Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

Le harcèlement psychologique peut être fait par un supérieur, un cadre, un professionnel, un collègue, un groupe de collègues, d'un client/citoyen ou d'un intervenant externe. Les dispositions de la *Loi sur les normes du travail* en cette matière sont réputées faire partie intégrante de toute convention collective.

La ville possède une politique contre le harcèlement au travail. Vous pouvez consulter la *Politique contre le harcèlement au travail de la Ville de Gatineau* sur l'intranet sous l'onglet "Ressources humaines".

Contactez votre délégué ou le syndicat si vous en êtes victime ou pour toutes questions.

PRENDRE NOTRE PLACE

SCFP
Syndicat canadien de
la fonction publique

Au mois de mai dernier, se tenait le 31^e congrès du SCFP-Québec où plus de 700 congressistes se sont réunis au Centre des Congrès de Québec en vue d'adopter plusieurs résolutions afin d'orienter le prochain mandat du bureau de direction du SCFP-Québec et aussi d'élire les dirigeants.

« Prendre notre place, c'est jouer pleinement notre rôle de leader syndical; c'est s'engager et s'affirmer avec toutes les responsabilités qui en découlent », d'expliquer Denis Bolduc, président du SCFP-Québec.

Denis Bolduc a d'ailleurs profité de l'occasion pour annoncer qu'il briguera les suffrages à titre de candidat au poste de secrétaire général de la FTQ lors du prochain congrès de la centrale en novembre.

Place aux femmes 40 ans du Comité des femmes

Le thème du congrès « Prendre notre place » a été exploré sous toutes les facettes notamment pour les femmes qui célébraient le 40^e anniversaire du Comité des femmes du SCFP-Québec. On y attendait une forte délégation de militantes. Depuis sa fondation en 1979, il a contribué à l'avancement des droits des femmes, la lutte aux injustices grâce aux militantes et militants qui se sont battus pour l'équité. Bravo à toutes ces femmes qui ont pavé la voie!

Mme Louise Harel, ancienne députée et ministre péquiste, et Mme Manuelle Oudar, présidente de la CNESST, ont offert un panel de discussion sur l'historique de l'adoption de la Loi sur l'équité salariale. Mme Harel a piloté le dossier pendant 4 ans. Leur plus grand souhait est bien évidemment le maintien de la loi sur l'équité salariale. Elles souhaitent aussi que les militants syndicaux continuent à lutter avec détermination pour la cause des femmes.



Joanne Chantigny, l'Honorable Louise Harel, Geneviève Carrier, Sophie Desmarais

Pour terminer la journée, un cocktail réservé aux déléguées du congrès a eu lieu pour échanger avec quelques députées de l'Assemblée nationale sur les raisons qui les ont poussés à s'impliquer et prendre leur place. Trois représentantes du SCBG ont eu la chance de rencontrer et d'échanger quelques instants avec l'Honorable Louise Harel, une grande dame.



Sophie Desmarais
Directrice

En charge de
la rédaction de
'Notre journal'

Un Noël magique

Comme chaque année, l'Exécutif syndical souhaite offrir un Noël magique à deux familles qui vivent des moments difficiles parmi nos salarié(e)s cols blancs. Très bientôt, nous débiterons la vente de billets pour le tirage d'un iPad et autres beaux prix le soir du party de Noël. Nous espérons que vous participerez en grand nombre à cette belle cause. Nous vous rappelons que n'importe qui peut participer, n'hésitez donc pas à en parler à vos amis, votre famille et vos collègues des autres corps d'emploi. Informez-vous auprès de votre délégué syndical ou à votre Exécutif pour obtenir des billets.

Party de Noël

Le jeudi 5 décembre à 17h30

au

Resto-bar / billard Le Terminus

84C, rue Jean-Proulx

Au menu :

Une consommation gratuite

Petit buffet de Noël

Billard

Tirages

Musique

Vous devez confirmer votre présence

au : directeur@scbg.ca au plus tard le 25 novembre

QU'EST-CE QU'UN DÉLÉGUÉ SOCIAL?

Le délégué social est un intervenant de première ligne qui a à cœur la prévention, l'écoute et le travail de référence. D'abord un travailleur, il connaît les ressources communautaires et professionnelles qui peuvent venir en aide aux personnes qui en ont besoin dans un cadre syndical.

C'est le volet prévention et ce qui le distingue des programmes d'aide aux employés (PAE). Les délégués sociaux se doivent aussi d'être à l'écoute des consœurs et confrères de travail en vue de rehausser la qualité de vie dans les milieux de travail. Lorsqu'un membre demande de l'aide, le délégué social le soutient en lui faisant prendre conscience de son problème et en l'informant des ressources accessibles tant au Syndicat que chez des organismes d'entraide.

Son champ d'intervention couvre entre autres les situations suivantes :

- **L'ALCOOLISME / LA TOXICOMANIE**
- **LES DIFFICULTÉS EN MILIEU FAMILIAL**
- **LES PROBLÈMES DES RELATIONS INTERPERSONNELLES**
- **LES PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE**
- **L'ENDETTEMENT / LE JEU**
- **LA VIOLENCE / LE SUICIDE.**

Besoin d'écoute, de sécurité, de références, d'aide, de soutien ? On pourra trouver tout ça auprès d'une personne déléguée sociale. La mission d'une personne déléguée sociale dépasse le bénévolat parce qu'elle relève du militantisme. De plus, cette personne privilégie une approche basée sur l'entraide tout en respectant les choix de chacun, sans lien d'autorité et en toute confidentialité. Si vous souhaitez vous impliquer et devenir délégué social, veuillez nous faire parvenir votre nom et coordonnées au scbg-scfp5400@scbg.ca



ÉPARGNER AU FONDS
C'EST SE SIMPLIFIER LA VIE AVEC
L'ÉPARGNE AUTOMATIQUE

Veuillez lire le prospectus avant d'acheter des actions du Fonds de solidarité FTQ. Vous pouvez vous procurer un exemplaire du prospectus sur le site Web fondsftq.com, auprès d'un responsable local ou aux bureaux du Fonds de solidarité FTQ. Les actions du Fonds de solidarité FTQ ne sont pas garanties, leur valeur fluctue et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir.

1 800 567-FONDS (3663)

fondsftq.com/automatique